

DAC, le malaise persiste dans les bibliothèques.

Une intersyndicale, à laquelle participe l'UCP, s'est mise en place dans les bibliothèques de la Ville de Paris.

Les personnels sont confrontés au quotidien à des difficultés dans l'exercice de leurs fonctions : problèmes d'effectifs, de budget en baisse pour les acquisitions (au risque de mettre en péril toute politique documentaire et de démotiver les équipes), mise en place d'un nouveau logiciel (VSMART) dont les dysfonctionnements sont reconnus, mauvaises conditions de travail dans des bâtiments neufs ou vieillissants dont la maintenance est parfois problématique...

Tous ces problèmes sont dénoncés par les personnels car ils ont à la fois des répercussions sur leurs conditions de travail mais aussi sur la qualité du service rendu aux usagers des bibliothèques.

L'annonce faite d'autre part de la création « d'entités uniques » regroupant 2 établissements, avec les conséquences qui peuvent en découler pour les personnels et le public constitue une source d'inquiétude supplémentaire dont il sera à nouveau débattu lors du CTP de la DAC du 10 juin prochain, débats dont nous rendrons compte dans un prochain UCP/Flash.

DFPE : des propositions qui ne satisfont pas l'UCP.

Dans le cadre de son agenda social, la Direction des Familles et de la Petite Enfance a programmé plusieurs réunions dont une relative à la fidélisation des personnels, organisée conjointement avec la DRH le 27 mai dernier.

Michel YAHIEL a rappelé la volonté du Maire de Paris d'agir sur le pouvoir d'achat des agents en procédant notamment à l'harmonisation de l'IAT, y compris dans les corps monodirectionnels. Il a indiqué que ce qui a pu être fait pour la DASCO devait pouvoir être réalisé aujourd'hui à la DFPE, direction dans laquelle, en matière de régime indemnitaire, un sujet est d'ores et déjà été clairement identifié : celui des agents techniques des établissements de la petite enfance (ATEPE).

L'UCP n'a pas manqué d'aborder la situation des cadres de santé et cadres supérieurs de santé qui revendiquent depuis longtemps l'attribution d'une prime d'encadrement, revendication déjà portée à plusieurs reprises à la connaissance de la directrice de la DFPE.

Encore une fois, il nous a été répondu que la fonction d'encadrement devait certes être reconnue, mais que, dans la mesure où satisfaction ne pourrait être donnée à tous les corps dans l'immédiat, la priorité serait donnée au corps des ATEPE.

Bien entendu, même si l'UCP entend que la catégorie C est prioritaire, elle demande que le problème indemnitaire soit traité dans sa globalité et que les discussions qui vont s'engager portent sur l'ensemble des corps de la Petite Enfance. L'UCP ne peut se satisfaire de la réponse faite quant au simple l'engagement de poursuivre la discussion pour les autres corps, selon un calendrier non précisé....

L'UCP continuera à se mobiliser pour faire aboutir ses revendications afin de rendre plus attractifs ces métiers et fidéliser ainsi les personnels. Dans un contexte de travail de plus en plus difficile où l'on ne manque pas de mettre toujours plus en avant le rôle de pivot de ces professionnels, l'UCP ne manquera pas d'interpeller les élus concernés sur l'absence d'une reconnaissance adaptée.

Règlement alcool, droit de réponse.

Notre article relatif aux négociations sur le règlement alcool paru dans UCP Flash n° 480 du 3 juin a suscité une réaction de la part de Jean-Paul DE HARO, sous-directeur des interventions sociales et de la santé à la DRH.

Conformément à la ligne de conduite que nous nous sommes fixée, nous publions ci-dessous ce texte au titre du droit de réponse.

.../...

Bonjour,

Je ne peux que regretter cette présentation caricaturale du point sur le règlement alcool.

Pour votre information et le respect que l'on doit aux participants de tous horizons à ce groupe de travail, je précise:

- que les huit réunions ont, pour la moitié d'entre elles, été consacrées à l'audition de "grands témoins" extérieurs, spécialistes de ces questions, qui nous ont confortés dans notre approche,
- que le seul principe qui nous a guidé a été celui de la prévention et de l'approche humaine de la question, en rendant obligatoire la formation et en élaborant un dispositif original de prise en charge des agents en difficulté, exemples parmi d'autres.

C'est donc tout le contraire de votre présentation....qui, à partir de trois points en débat, sur lesquels d'ailleurs les positions syndicales qui se sont exprimées lors de la dernière réunion de concertation présidée par le DRH ont été particulièrement divergentes, déforme la réalité d'un dialogue social plutôt exemplaire.

Cordialement

Nous rappellerons simplement à notre lecteur que dès le mois de mai 2008, l'UCP avait adressé un courrier au Directeur des Ressources Humaines, pour contester plusieurs points du projet de règlement alcool :

- fixation d'un objectif (à terme) de « zéro alcool » (en supprimant notamment les boissons alcoolisées (vin, bière) dans les restaurants administratifs), allant au-delà des prescriptions du Code du Travail ;
- interdiction de toute boisson alcoolisée dans les pots (« pots sans alcool »), que nous jugions trop restrictive, remettant en cause une certaine forme de convivialité souvent utile dans les services et pouvant conduire à l'organisation de pots hors de tout contrôle de la hiérarchie ;
- possibilité de contrôles préventifs par l'utilisation d'alcootests, dont nous souhaitons qu'ils soient réservés à des situations très spécifiques (conducteurs de véhicules et utilisateurs de machines dangereuses).

Par ailleurs, nous demandions que l'accent soit davantage mis sur l'accompagnement des alcoolodépendants, et que la réflexion soit étendue à d'autres formes d'addiction. Force est de constater que ces objections n'avaient pas été prises en compte, et que ce n'est que lors de la réunion du 20 mai 2009 (soit un an après l'envoi du courrier évoqué ci-dessus), présidée par Michel YAHIEL, DRH, que la discussion sur ces points a pu être réellement engagée.

Enfin, nous laisseront nos lecteurs juges de la « réalité d'un dialogue social plutôt exemplaire », sachant que le projet de règlement alcool s'est heurté à un rejet unanime des organisations syndicales, qui a renforcé celles-ci dans leur refus de siéger lors de la séance du CHS Central qui devait émettre un avis sur ce projet....

Concours et examens.

Candidats admis au concours interne d'ingénieur des services techniques.

Mathilde BOISSON-BOURON (DPA), Vincent GUILLOU (DPE).

Candidats admis au concours externe d'ingénieur des services techniques.

Mathias GALERNE (DEVE), Cécile CLERMONT-ROUSSEL (DVD), Alain SEVEN (DVD), Malika YENBOU-MEBKHOUT (DPE), Sylvain MONTESINOS (DPA), Amandine CHARPENTIER (DVD).

Candidats admis au concours sur épreuves professionnelles de technicien supérieur principal.

Grégory BIGNON (DJS), Xavier BIGNON (DPE), Bertrand BONIFACE (DPA), Christophe CUTINI (DEVE), Alain FAVERJON (DPA), Stéphanie FOURÇANS (DEVE), Fabrice FROMOND (DEVE), Séverine GAUDON (DLH), Denis GLAUDINET (DLH), Jacques GOUFFIER (DVD), Jonathan GUEDJ (DVD), Claire GUIGNARD (DVD), Emmanuel HERBAIN (DEVE), Frédéric KSAS (DVD), Eddy LANGOUSTE (DPA), Mikaël LE BOURDONNEC (DPA), Philippe LOYEN (DVD), Fouad MAZEGH (DVD), Jean-Emmanuel MICHAUT (DEVE), Khalid MOULIDA (DVD), Adeline NIEL (DVD), Nathalie NOMED (DPE), Alexandra PIZZALI (DEVE), Holimalala RAKOTOZAFY (DPA), Teddy TISBA (DRH), Stéphanie TORREZ (DPE), Catherine VARLET (DVD).

A toutes et à tous, UCP Flash adresse ses sincères félicitations.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45